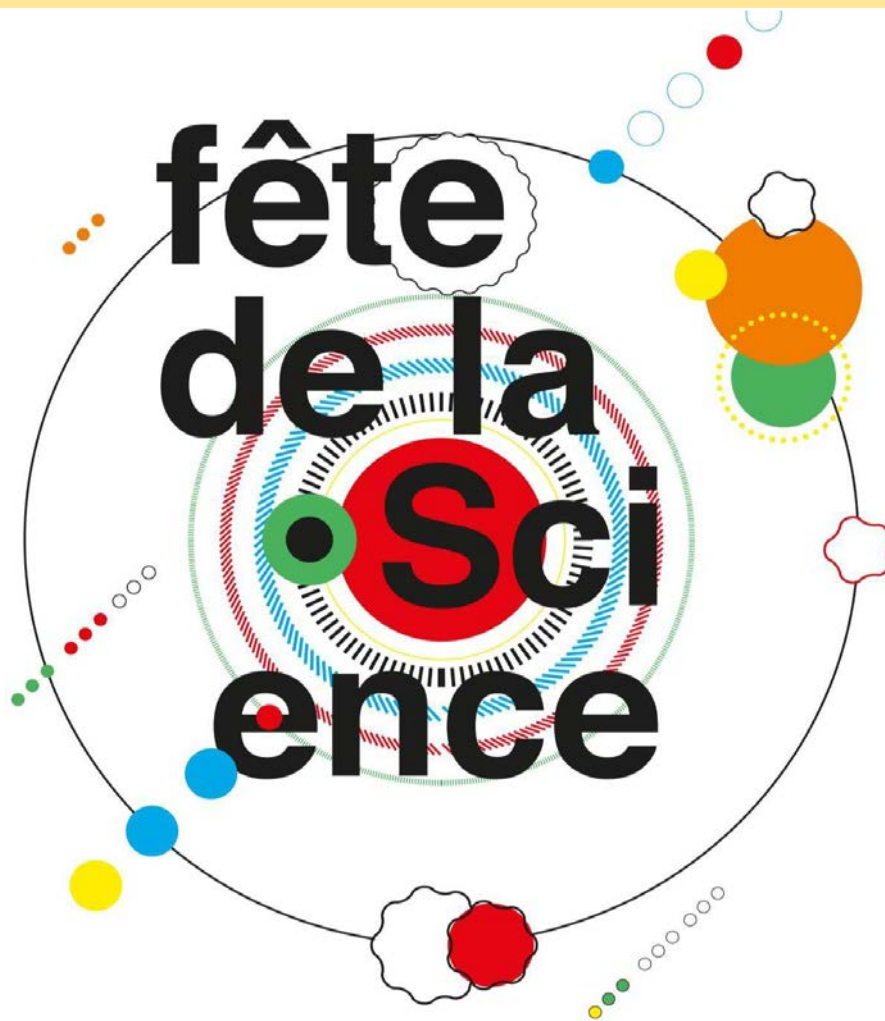


# APPEL À PROJETS 2025

## Hauts-de-France

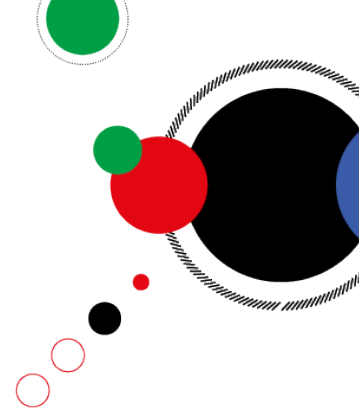


**Guide d'accompagnement  
des porteurs de projet  
&  
Règlement de l'appel à projet**

La 34e édition de la Fête de la science se déroulera **du 3 au 13 octobre 2025**.

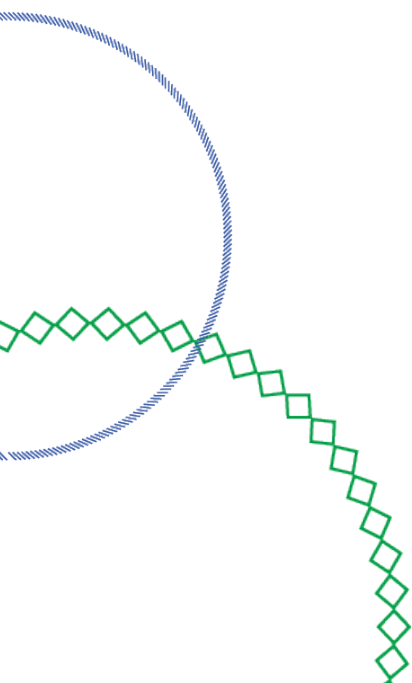
Le thème est « **Intelligence(s)** »

Cette manifestation nationale vous offre l'occasion de partager la science, la technique et l'innovation auprès d'un public varié et nombreux.



### Dépôt des candidatures jusqu'au mardi 6 mai (18h) 2025

- 1. Le dossier de candidature est à compléter en ligne : si vous n'avez pas participé à l'édition 2023 et 2024 de la Fête de la science** veuillez d'abord saisir vos informations d'authentification à partir d'un lien unique que vous trouverez sur [la page de la coordination régionale sur le site national de la Fête de la science](#) et dans la communauté Fête de la science sur Echosciences Hauts-de-France.
- 2. Vous recevrez ensuite, directement sur votre boîte mail, un accès nominatif au dossier de candidature en ligne.** Celui-ci permettra de sauvegarder vos informations au fil de la saisie.
- 3. Si votre structure a déposé un dossier de candidature pour participer à l'édition 2023 et ou 2024, le référent identifié recevra un mail automatique (contenant un lien de connexion unique pour déposer votre dossier de candidature).** Attention : un seul mail automatique peut être envoyé par structure!



### Coordination régionale

Ombelliscience

La Graineterie

12 rue Dijon

80000 Amiens

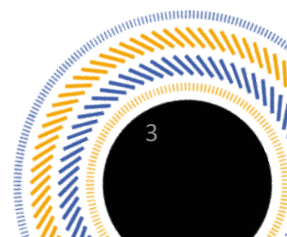
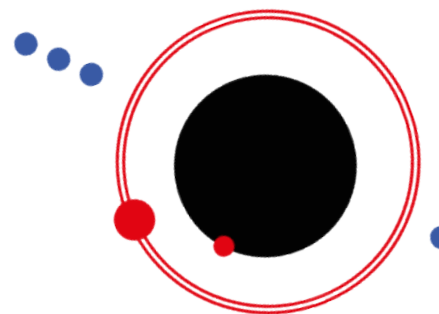
03 65 80 14 41

[fetedelascience@ombelliscience.fr](mailto:fetedelascience@ombelliscience.fr)



# SOMMAIRE

I. GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS.....	p.4
A. QU'EST-CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ? .....	p.4
B. THEMATIQUE NATIONALE DE LA 34e EDITION .....	p.5
C. METTRE EN OEUVRE UNE ACTION .....	p.6
D. RESSOURCES POUR ELABORER VOTRE PROJET .....	p.7
E. COMMENT DEPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?.....	p.8,9
II. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS .....	p.10
A. OBTENIR LE LABEL « FETE DE LA SCIENCE » CRITERES DE LABELLISATION .....	p.10
B. OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE CRITERES D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE .....	p.10, 11
C. INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE .....	p.12
D. CALENDRIER PREVISIONNEL 2025 .....	p.12



# I. GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

## A. QU'EST-CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ?

- Initiée et pilotée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche
- Depuis 1991 : 34<sup>e</sup> édition en 2025
- Tous les ans au mois d'octobre : du 3 au 13 octobre 2025
- 10 jours de manifestations gratuites
- Destinée à tous les publics
- Partout en France métropolitaine, en outre-mer et à l'international

Des milliers d'acteurs scientifiques, culturels et pédagogiques se mobilisent pour partager avec les publics leur enthousiasme pour la science, la technique et l'innovation.

Musées, centres de culture scientifique et technique, universités et écoles d'enseignement supérieur, organismes et laboratoires de recherche, centres d'innovation, bibliothèques et lieux culturels de proximité... de nombreux sites ouvrent leurs portes. Certains lieux éphémères sont créés pour la Fête de la science, permettant le regroupement de plusieurs activités.

### **OBJECTIFS**

- ✓ Sensibiliser les publics à la science et à ses enjeux
- ✓ Favoriser le partage des savoirs entre chercheurs et citoyens
- ✓ Valoriser le travail de la communauté scientifique
- ✓ Susciter des vocations chez les jeunes

De multiples formats de médiation permettent de faire vivre les sciences à tous les publics dans une approche ludique et festive : ateliers, conférences, jeux, parcours, festivals, spectacles vivants ou encore visites de laboratoires, de sites naturels et industriels...

Des milliers d'événements sont proposés de manière ponctuelle sur l'ensemble du territoire ou regroupés dans des événements d'envergures tels que les villages des sciences, les festivals, les parcours scientifiques.

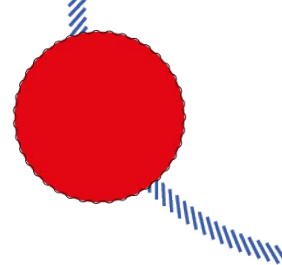
### **VALEURS DE LA FETE DE LA SCIENCE**

- ✓ Le **PARTAGE** des savoirs, des techniques et des innovations ;
- ✓ La **CREATIVITE**, l'exploration de la connaissance nécessite curiosité, persévérance et dépassement de soi ;
- ✓ La **CONVIVIALITE** qui permet un dialogue constructif, une expression libre et transparente, des échanges réciproques dans la tolérance et la bienveillance ;
- ✓ La **RESPONSABILITE** qui va de pair avec l'excellence, l'éthique et l'intégralité.

Dans la région des Hauts-de-France, l'Etat, la Région et les collectivités territoriales sont impliqués dans la mise en œuvre de cet événement aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, de la culture et de la jeunesse pour une plus grande ouverture des sciences aux publics et notamment aux jeunes.

La coordination régionale de la Fête de la science en Hauts-de-France est confiée par l'Etat et la Région à l'association Ombelliscience.

➔ [Consulter la charte nationale des valeurs de la Fête de la science](#)



**Thématique 2025 : « Les Intelligences »**

### **Une thématique qui résonne avec l'actualité 2025 :**

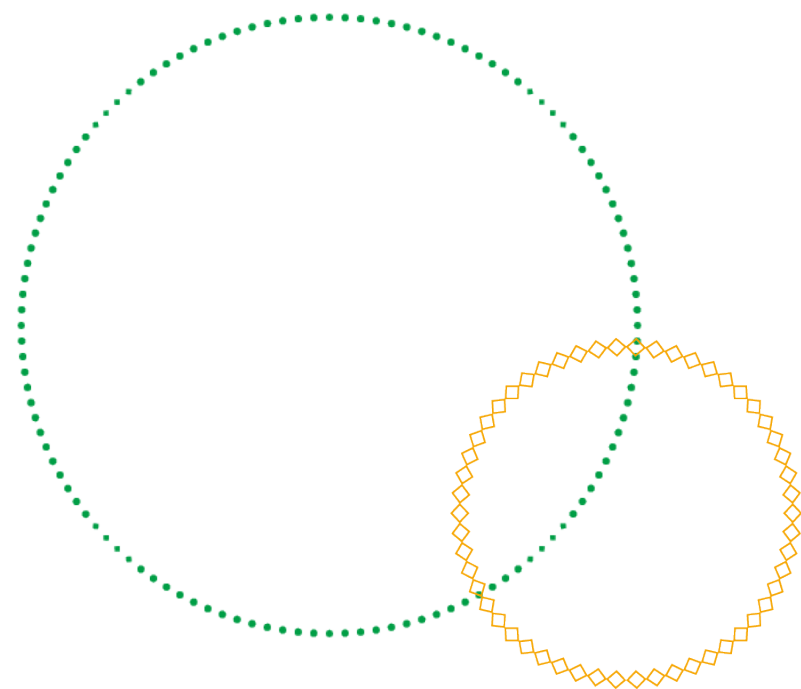
#### **Une thématique qui engage l'ensemble des scientifiques :**

Des champs pluri et transdisciplinaires : droit, économie, santé, médecine, sciences de l'environnement, géologie, mathématiques, sociologie, chimie, physique etc...

« Chaque jour, l'actualité met en lumière les performances mais aussi les dangers du développement spectaculaire de l'intelligence artificielle (IA). Au centre d'une compétition acharnée au niveau mondial, l'IA s'immisce dans tous les domaines, ouvrant ainsi les portes vers une nouvelle révolution. Devenue plus « intelligente » que l'humanité, la machine pourrait-elle un jour la surpasser ? Mais de quelle intelligence parle-t-on ? L'intelligence a longtemps été perçue comme le propre de l'humain. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'intelligence devient palpable, presque mathématique à travers l'introduction du concept de quotient intellectuel. L'intelligence se résume alors à un chiffre. Les dernières avancées scientifiques démontrent qu'elle existe sous des formes aussi variées que nuancées. Du comportement des cellules aux capacités étonnantes des plantes, des prouesses cognitives des animaux à l'émergence de l'IA, la notion d'intelligence se manifeste de multiples manières et défie notre pensée.

L'édition 2025 de la Fête de la science invite le public à explorer toutes les formes d'intelligence et à repenser ce que signifie être intelligent, au-delà des frontières humaines. »

Source : MESR 2025



## C. METTRE EN OEUVRE UNE ACTION

### À qui s'adresse cet appel à projet ?

Universités et écoles d'ingénieurs ; Organismes publics de recherche ; Etablissements scolaires ; Associations ; Collectivités territoriales ; Etablissements publics de coopération intercommunale...

### Quand aura lieu la 33<sup>e</sup> édition ?

Elle se déroulera, partout en France métropolitaine, **du vendredi 3 au lundi 13 octobre 2025.**

### Quels sont les publics ciblés ?

Tous les publics, de tous âges, familles, scolaires (primaires, collégiens, lycéens), étudiants, curieux, passionnés de sciences...

### Quelles sont les formes d'actions possibles ?

Ateliers (expériences, manipulations, démonstrations), expositions, spectacles, visites de site, jeux, conférences, rencontres/débats, en présentiel et/ou à distance en utilisant divers outils numériques visant à rapprocher la science et la société ... toutes les formes originales et créatives sont encouragées.

### Quels sont les lieux d'accueil des publics ?

Lieux et espaces publics, campus universitaires, laboratoires de recherche, lieux culturels et patrimoniaux, espaces naturels, bibliothèques, centre sociaux...

### De quelle façon puis-je participer en tant que porteur de projet ?

- Soit en proposant un ou plusieurs **événements ponctuels.**
- Soit en proposant un ou plusieurs **événements multi-animations.**

### Typologies d'événements multi-animation (source MESR)

- **Village des sciences** : événement rassemblant un grand nombre d'événements ponctuels, sur un lieu unique
- **Festival** : événement rassemblant un grand nombre d'événements ponctuels, sur un ou plusieurs lieux, autour d'activités associant le spectacle, les arts ou les loisirs
- **Parcours scientifique** : événement rassemblant plusieurs événements ponctuels proposés sur des lieux différents, autour d'une thématique
- **Nouveauté 2025 : Nuit de la science** : est un événement organisé en nocturne, le premier vendredi de la Fête de la science et rassemblant dans une ambiance festive, plusieurs animations (ou événements ponctuels) sur un ou plusieurs lieux, autour d'activités scientifiques.

Si vous souhaitez proposer un événement ponctuel dans le cadre d'un événement multi-animation (Village des sciences, Festival, Parcours scientifique...) mis en œuvre par une tierce structure, merci de prendre contact avec la coordination régionale Ombelliscience.

## D. RESSOURCES POUR ELABORER VOTRE PROJET

### Ressources en région Hauts-de-France

Ombelliscience et ses partenaires proposent des ateliers organisés en visioconférence et présentiel pour développer de nouvelles idées, pratiques de médiation et partenariats.

Plus d'informations [sur le site d'Ombelliscience](#) et Echosciences Hauts-de-France.

Vous y retrouverez des actualités récentes sur la thématique telle que [Intelligence Artificielle responsable et durable : où en est la recherche française ?](#) par le [Centre Inria de Lille ou conférence-sur-l-intelligence-artificielle par l'ULCO](#).

### Des formations :

- ❖ En mars et avril - [Formations en présentiel et distanciel : Mener des activités avec les jeunes sur le thème de l'IA et l'esprit critique](#)
- ❖ [14 février-Arras-Intelligence artificielle : enjeux éducatifs et pistes pédagogiques](#)

Vous pouvez consulter le [catalogue des outils itinérants](#) (expositions, malles, planétarium...) pour la médiation scientifique et technique dans les Hauts-de-France sur la plateforme régionale Echosciences Hauts-de-France. Vous y trouverez de nombreux outils de médiation disponibles au prêt ou à la location. Les modalités d'emprunt sont indiquées dans les dernières pages.

### Ressources nationales sur l'IA et les Intelligences

#### →Articles :

- Des articles sur [l'Intelligence Artificielle IA](#) écrits par des chercheurs et chercheuses sur le média The Conversation.
- [Site du MESR : Intelligence artificielle \(IA\) : de quoi parle-t-on ?](#)
- [Dossier sur les Intelligences sur le site du CNRS](#)
- [Presse INSERM : D'où vient l'intelligence sociale humaine ?](#)

#### →Vidéos :

- [Arte : Les animaux ont-ils conscience d'eux-mêmes ?](#)
- CNRS : [cerveau et intelligence](#)

→Plusieurs dispositifs sont à votre disposition pour trouver de l'inspiration ou mettre en place des animations pendant la manifestation.

#### →[Les livres de la Fête de la Science](#) Sciences en Bulles :

- 2023 : Sciences en bulles (Sport et Science)
- [2024 : Sciences en Bulles \(Océan de savoir\)](#)
- [2025 : Sciences en Bulles 2025 « Les Intelligence\(s\) »](#) : sélection de la jeune chercheuse Diane Sam-mine, du laboratoire Sherpas de l'Université d'Artois sur le sujet « Intelligence malléable et éducation ». [Pour en savoir plus sur sa Recherche](#).

→[Utiliser le dispositif Jeu à Débattre](#) pour initier les adolescents au débat citoyen sur des questions de société d'actualité en lien avec la recherche scientifique. Ce dispositif est conçu par l'association [l'Arbre des Connaissances](#).

En lien avec la thématique nationale découvrez : <https://jeudebat.com/jeux/lintelligence-artificielle/>

Espace des sciences : [Exposition « Intelligences différentes par nature » de l'espace des Sciences](#)



## E. COMMENT DEPOSER UN DOSSIER CANDIDATURE ?

Deux étapes :

### E.1 Déposer le dossier de candidature en ligne

*Si votre projet est porté par un consortium d'acteurs il est nécessaire d'identifier une structure chef de file pour assurer le dépôt du dossier de candidature.*

**Faites acte de candidature en complétant le dossier de candidature du lundi 3 mars jusqu'au mardi 6 mai 2025 (18h) en ligne :**

1. Le dossier de candidature est à compléter en ligne : si vous n'avez pas participé à l'édition 2023 ou 2024 de la Fête de la science veuillez d'abord saisir vos informations d'authentification à partir d'un lien unique que vous trouverez sur la page de la coordination régionale sur le site national de la Fête de la science.
2. Vous recevrez ensuite, directement sur votre boîte mail, un accès nominatif au dossier de candidature en ligne. Celui-ci permettra de sauvegarder vos informations au fil de la saisie.
3. **Si votre structure a déposé un dossier de candidature pour participer à l'édition 2023 ou 2024**, le référent identifié recevra un mail automatique (contenant votre propre lien de connexion pour déposer votre dossier de candidature). Attention : un seul mail automatique peut être envoyé par structure !

Le dossier en ligne comprend deux volets :

**1<sup>er</sup> volet : Demande du label « Fête de la Science ».** Ce volet est obligatoire pour faire acte de candidature et utiliser le label.

**2<sup>nd</sup> volet : Demande de soutien financier.** Ce volet complémentaire est facultatif. Il s'adresse uniquement aux porteurs de projets qui souhaitent solliciter une aide financière pour la mise en œuvre de leur projet. Un budget détaillé devra être joint en ligne : tableau à compléter en détaillant les types de charges et de produits prévisionnels ; tableau accessible sous format Word ou Excel.

Les données renseignées dans le dossier de candidature seront examinées en vue de la labellisation de votre projet et de l'examen de l'éventuelle demande de financement. Il est donc essentiel de remplir le dossier le plus précisément possible. Si besoin, prenez contact avec la coordination régionale.

Les informations renseignées sont enregistrées au fil de la saisie, **dès que vous passez à la page suivante**. Vous pouvez utiliser le lien unique qui vous a été envoyé pour revenir à votre dossier à tout moment, sans perdre les informations déjà saisies.

**E.2 Inscrire vos événements sur le site web national <https://www.fetedelascience.fr/les-hauts-de-france-fetet-la-science> jusqu'à la mi-juin 2025.**

**A quoi sert cette inscription ?**

- 1/ A intégrer vos événements dans la programmation régionale et nationale.

**Merci d'être vigilant aux informations enregistrées car elles sont destinées aux publics cibles de votre projet. Elles doivent donc être le plus clair, précises et attractives possible.**

**Le visuel enregistré doit être de qualité (une image dont vous disposez des droits d'utilisation ou une image libre de droit. Evitez les logos.)**

Les données inscrites par vos soins seront publiées à la mi-juin à l'issue du comité de labellisation par la coordination régionale. Elles constitueront le programme régional et seront alors visibles du public. Vous aurez la possibilité, dans les semaines suivantes, de mettre à jour les données.

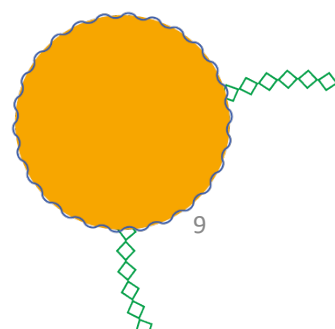


2 / A répondre aux 2 questionnaires d'évaluation réalisés par le MESR que vous recevrez avant la manifestation. Ils permettent aux coordinations régionale et nationale de réaliser les bilans de l'édition.

### Comment procéder ?

Pour vous inscrire vous devez vous rendre en bas de la [page de la coordination régionale](#) et cliquer sur le bouton « **Proposer un événement** » dans l'encadré « **Comment participer** ». Vous accéderez ainsi à un espace personnel de connexion où vous pourrez créer et/ou accéder à votre compte puis déposer votre (vos) événement(s) via un formulaire. Pensez bien à vous identifier sous le nom de votre structure.

Pour une meilleure visibilité, recherchez votre structure dans la liste des organisations existantes ou bien ajoutez l'organisation si elle n'existe pas, attention aux doublons. Ceci est possible via l'espace « Mon profil » depuis le tableau de bord de l'espace connecté.



## II. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

### A. CRITERES DE LABELLISATION

Le label « Fête de la science » permet à votre projet d'intégrer la programmation nationale et régionale.

Il est octroyé aux projets ou actions proposés qui répondent à l'ensemble des [critères de la charte de la Fête de la science](#) définie par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, à savoir :

- Se dérouler en région pendant les dates de la Fête de la science **entre le vendredi 3 et le lundi 13 octobre 2025 inclus.**
- Être **accessibles gratuitement** pour tous les publics.
- S'articuler autour des 4 valeurs de la Fête de la science :  
Partage/créativité/convivialité/responsabilité
- Être ouverts au grand public, de tous âges, et pouvant être réservés aux étudiants et au public scolaire. Ils ne sont pas des événements dédiés aux professionnels.
- Tout événement porte sur un contenu scientifique dont la qualité est garantie par des expert.e.s scientifiques (chercheurs et chercheuses, enseignant.e-chercheur, ingénieur.e.s, techniciens, jeunes chercheurs...) qui contribuent à la préparation et/ou à l'animation de l'événement. Pour adapter le contenu scientifique aux publics visés, des médiateurs culturels sont également associés à la préparation et/ou l'animation de l'événement. L'ensemble des disciplines scientifiques est concerné, des sciences expérimentales aux sciences humaines et sociales.
- Une manifestation organisée dans le cadre de la Fête de la science ne peut en aucun cas être utilisée par les organisateurs comme un prétexte à justifier leurs activités non directement liées à la connaissance et au partage des sciences. Elle ne saurait donc devenir ni une tribune politique, ni une vitrine commerciale.
- Le porteur de projet doit mettre en avant la thématique 2025 : « Les Intelligences »
- L'événement est proposé en langue française ou bilingue. L'événement inscrit son identité visuelle dans le respect de la charte graphique de la Fête de la science.
- Tout événement fait l'objet d'une évaluation par le porteur de projet, dans les délais imposés, à travers un dispositif national d'enquête.

## B. OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE/CRITERES D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

Vous avez la possibilité de solliciter une aide financière pour la réalisation de votre(vos) projet(s).

A noter que dans ce cadre, un seul financement pourra être accordé par structure régulièrement déclarée pour l'exercice légal de son activité, dotée d'un statut juridique et d'un N° de SIRET. Dans le cas d'un projet porté par plusieurs structures, une seule demande de financement pourra être effectuée par la structure « chef de file ».

Afin de favoriser **l'émergence de nouvelles initiatives et des interactions entre acteurs**, la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France soutiendront des projets répondants aux orientations stratégiques traduites par les critères d'évaluation suivants :

- Mise en place de partenariats structurants : la qualité, la complémentarité et les degrés d'implication du partenariat seront pris en compte. La proposition d'actions itinérantes sur plusieurs sites et/ou la couverture d'un territoire s'appuyant sur l'intervention de plusieurs partenaires seront appréciées.
- Soutien de l'intégration de la science par la **présence de scientifiques durant l'événement** (enseignant-chercheur, chercheur et chercheuse, doctorant.e, post-doctorant.e...)
- Implication territoriale, nouveaux entrants et propositions d'actions dans des zones dites « **zones blanches** » où la science est plus difficile à rencontrer par les publics.
- Qualité de la médiation scientifique par rapport au(x) public(s) ciblé(s). Une attention particulière sera portée aux projets en lien avec la thématique nationale et proposant la mise en œuvre de médiations innovantes.

### Les règles de financement :

- Le financement accordé ne pourra pas excéder 50% du coût complet total du projet et il ne pourra pas être inférieur à un montant de 1 000€.
- Dans le cas des projets partenariaux, un dossier unique sera déposé par un porteur principal auquel sera versée l'intégralité de la subvention. Le dossier devra faire état des différentes actions et partenaires.
- Toutes les subventions accordées feront l'objet d'un bilan qualitatif de la manifestation et d'un bilan financier (Vérification de la conformité de l'emploi de la subvention sur pièces (factures Fête de la science) **Toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet fera l'objet d'un reversement.**

### Les coûts éligibles :

- Achats (matériels, fournitures, consommables) en lien avec les journées
- Location de services (exposition, spectacle, maquettes, kits, ...)
- Communication, publication, impression (guide de visite, supports de communication liés au projet)
- Frais de missions des intervenants extérieurs (transports, hébergement et repas)

### Les coûts non éligibles :

- Salaires et charges des personnels, rémunération d'intervenants
- Frais de fonctionnement de la structure ou de l'établissement
- Dépenses liées à l'activité habituelle de la structure notamment l'achat de matériels liés à l'activité courante.
- Abonnements à l'année

## C. INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les demandes de labellisation et les demandes d'aides financières sont examinées par un comité consultatif de labellisation et de financement constitué de représentants de :

- La Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) Hauts-de-France
- La Région Hauts-de-France
- L'association Ombelliscience, en charge de la coordination régionale
- L'ambassadeur de la Fête de la science 2024 en Hauts-de-France est invité à participer à ce comité.

Le comité se réunit au début du mois de juin 2025. Il a pour objectif de formuler des avis suite à l'instruction des dossiers de candidature par la coordination régionale.

Les décisions concernant les demandes de financement relèvent de la DRARI et de la Région Hauts-de-France.

Les notifications concernant la labellisation des projets sont envoyées mi-juin aux porteurs de projets par l'association Ombelliscience.

Les notifications concernant le financement des projets sont envoyées fin juin par la DRARI Hauts-de-France. **Pour votre information, en cas de labélisation et/ou de financement un contrat d'engagement républicain sera demandé pour les associations.**

## D. CALENDRIER PREVISIONNEL 2025

**3 ateliers collectifs en visio sur TEAMS : le Jeudi 20 mars 2025** de 10h à 12h et le **20 mars 14h30 à 16h30** et le **Jeudi 3 avril 2025** de 10h à 12h (usages des réseaux sociaux pour la Fête de la science). [Inscriptions via ce LIEN](#)

Un lien d'inscription sera disponible en février sur les sites d'[Ombelliscience](#) et [Echosciences Hauts-de-France](#)

**6 mai** (18h) : Date limite de dépôt des dossiers de candidature (pour la labélisation avec, éventuellement, une demande de soutien financier) sur le site [www.fetedelascience.fr](http://www.fetedelascience.fr)

**Début juin** : Réunion du Comité de labellisation

**Mi-juin** : Envoi des notifications de labélisation aux porteurs de projets par Ombelliscience

**Début juin** : **The Conversation – Ombelliscience relaie l'appel à articles aux ESR**

**Mi juin** : Date limite d'inscription des projets sur le site national <https://www.fetedelascience.fr> et début de la publication des [projets labellisés](#)

**Été** : Envoi des aides financières accordées aux porteurs de projets retenus par la DRARI

**Fin septembre-début octobre** : Envoi des questionnaires d'évaluation aux porteurs de projet

**Du 3 au 13 octobre 2025** : **Fête de la science en France métropolitaine**

**Début octobre-mi-novembre 2025** : lancement évaluation et retour des questionnaires d'évaluation par les porteurs de projets

**Fin de programmation** : pour les projets qui ont bénéficié d'une aide financière, retour du bilan qualitatif et financier

Pour tout renseignement concernant le dépôt de vos projets :

**Nicolas Brazier** – coordinateur – [fetedelascience@ombelliscience.fr](mailto:fetedelascience@ombelliscience.fr) – 03 65 80 14 41

Pour tout renseignement concernant la communication, les médias et la presse :

**Aurélié Fouré** – chargée de communication – [foure@ombelliscience.fr](mailto:foure@ombelliscience.fr) – 03 65 80 14 41

Pour tout renseignement concernant l'aide financière :

**Alexia Wattel** – Assistante administrative et financière – 03 20 15 65 71 – [alexia.wattel@recherche.gouv.fr](mailto:alexia.wattel@recherche.gouv.fr)